

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 40 (1895)
Heft: 3

Vereinsnachrichten: Société des officiers de la Confédération suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sur « ses vaillantes troupes et ses officiers si instruits », sur « le véritable succès de ses manœuvres qu'aucune critique ne saurait amoindrir », etc., etc. La *Belgique militaire* a son système ; nous préférons le nôtre qui nous paraît plus profitable.

Il n'est d'ailleurs pas d'armée qui dans ses manœuvres ne commette des fautes et dont l'organisation ne justifie des critiques. La Belgique partage le sort commun. Dans tous les cas nous ne sachions pas que sa réputation militaire soit telle que la presse belge y trouve le droit de rabaisser ce qui se fait à l'étranger, même dans un intérêt de polémique et de politique intérieure. Pour s'arroger ce droit, il faudrait au moins avoir fait ses preuves sur un champ de bataille.

Où l'armée belge a-t-elle fait les siennes ?

F. F.



Société des officiers de la Confédération suisse.

Le Comité Central a adressé aux Sections en date du 15 février, la circulaire suivante :

Chers camarades !

Le Comité central a l'honneur de vous faire part que la réunion générale de la Société suisse des Officiers aura lieu cette année à Bâle les 29/30 juin et 1^{er} juillet. Le comité d'organisation de Bâle a fixé provisoirement le programme comme suit :

Samedi 29 juin 1895, après midi : Arrivée de la bannière de la Société. Cortège et remise du drapeau. Assemblée des délégués. Réunion familière.

Dimanche 30 juin : Assemblée des diverses armes. Banquet. Après midi : Excursion. Souper.

Lundi 1^{er} juillet : Assemblée générale de la Société. Banquet officiel. Clôture de la fête.

Un programme détaillé indiquera plus tard l'ordre du jour précis, les rapporteurs, les bureaux, etc.

Nous portons à votre connaissance que les officiers supérieurs suisses ont bien voulu faire partie du Jury pour les travaux du concours :

MM. les colonels divisionnaires Ed. Müller et U. Meister ; MM. les colonels U. Wille, chef de la cavalerie ; Conr. Bleuler, de l'artillerie ; Th. de Sprecher, de l'état-major ; Alb. Sarasin, de l'infanterie ; Fritz de Tscharnier, de l'artillerie.

Les travaux pour le concours devront être remis fin mars au plus tard au Comité central.

Vous priant de vouloir bien communiquer aux membres de vos sections notre circulaire et dans l'espoir de voir arriver nos camarades en grand nombre dans notre ancienne cité frontrière, nous vous présentons, Messieurs, nos salutations amicales.

Au nom du Comité central de la Société suisse des Officiers :

Le Président : Emil BISCHOFF, col. *Le Secrétaire* : Ferd. RÜSCH, 1^{er} lieutenant.

SECTION VAUDOISE

Assemblée des délégués. L'assemblée des délégués du 23 février a eu lieu conformément à l'ordre du jour publié dans notre dernier numéro, sous la présidence du lieutenant-colonel d'infanterie A. de Meuron. 58 délégués étaient présents, représentant les sous-sections de Lausanne, Morges, Moudon, Montreux, Ste-Croix, Vevey, Yverdon-Grandson, et les districts d'Aigle, Avenches, Echallens, La Vallée, Nyon, Orbe, Oron et Rolle. La sous-section de Cossonay, qui malheureusement ne bat plus que d'une aile, et les districts d'Aubonne, Lavaux, Payerne et Pays-d'Enhaut, n'étaient pas représentés.

La séance a été remplie par la lecture du rapport du président sur la marche de la Société pendant l'exercice écoulé, et par les comptes-rendus des délégués des sous-sections et des districts. A retenir l'annonce de la constitution prochaine d'une sous-section à Nyon, et peut-être aussi à Avenches. Le délégué de Ste-Croix, capitaine Jaccard-Lenoir, a donné d'intéressants détails sur les expériences de pénétration dans la neige des projectiles du fusil modèle 1889, auxquelles s'est livrée cette sous-section.

Vu les manœuvres d'automne, il a été décidé que l'assemblée générale de la Société serait organisée cette année-ci dans des proportions réduites. Le comité se propose d'organiser, peu après les manœuvres, une conférence-critique sur ces manœuvres, suivie d'un dîner et d'une réunion familière. Il demande pour suivre à ce projet des pleins-pouvoirs qui lui sont aussitôt accordés.

Après approbation des comptes de l'exercice 1894 et du budget pour 1895, la séance est levée.

*
*
*

Voici les sujets de concours pour 1895.

1. Un sujet d'histoire de la guerre ou une relation de combat au choix du concurrent.

2. Le passage des Alpes par Napoléon en 1800 ; étude historique et critique.

3. Etude de la frontière du Valais, du St-Bernard au lac Léman, en particulier des passages permettant de tourner la position de St-Maurice.

4. La réorganisation de notre loi militaire est-elle nécessaire, dans un délai rapproché, tant au point de vue administratif que tactique ?

5. Du rôle et des fonctions de l'adjudant du bataillon. Doit-il, en quelle circonstance que ce soit, être le remplaçant du commandant de bataillon ou, ainsi que cela est le cas actuellement, doit-il être uniquement considéré comme remplissant une fonction ? Les capitaines de notre armée doivent-ils être montés ? avantages et inconvénients.

6. Etude analytique et critique de l'ouvrage : « Service en campagne et combat d'un détachement (un bataillon, un escadron), par Zorn, capitaine commandant au régiment bavarois d'infanterie de la garde, traduit par P. Nuel. » (Berger-Levrault & Cie, éditeurs, Paris).

L'officier qui choisira ce travail pourra aussi le traiter par une adaptation partielle à un terrain de son choix.

7. La défense d'une vallée des Alpes (au choix de l'officier), par un détachement de landsturm pendant la période de mobilisation.

8. Du projet du nouveau règlement de la cavalerie suisse ; ses avantages comparativement à l'ancien. Etude générale.

9. Du rôle de la brigade de cavalerie et des guides du 1^{er} corps d'armée en cas de mobilisation sur la frontière de l'ouest.

10. Etude comparative du rôle et de l'emploi de la cavalerie dans les guerres du premier empire et celle de 1870. Son emploi dans une guerre future.

11. Réorganisation de l'artillerie de campagne. L'augmentation des batteries est-elle urgente vis-à-vis des artilleries qui nous entourent ?

Quelles modifications y a-t-il lieu d'apporter à l'état de choses actuel ? Groupement des batteries ; de leur commandement.

12. L'organisation actuelle des colonnes de parc et de leur commandement répond-elle aux nouvelles formations de corps d'armée ? Assure-t-elle un ravitaillement rapide de toutes les troupes du corps d'armée ? Quelles sont éventuellement les modifications à apporter à leurs formations actuelles ?

13. Etat actuel de la question des canons de campagne à tir rapide et de leur adoption dans les armées. Indiquer d'une manière sommaire

quelles seront les modifications qu'entraînera le canon à tir rapide dans la tactique de l'artillerie.

14. Utilisation des pièces cuirassées et à tir rapide dans la fortification de campagne et sur le champ de bataille. Tactique à suivre dans leur emploi.

15. Etude des travaux du défilé de St-Maurice. — Anciens et nouveaux travaux au point de vue tactique et technique.

16. Etude sur le service des pontonniers en Suisse et la manière dont il devrait être organisé en vue de notre nouvelle organisation des corps d'armée.

17. Etude tactique et technique pour la défense par la fortification de campagne d'un passage du Jura.

18. a) Des modifications à apporter au service sanitaire en présence de la plus grande portée des armes actuelles. — Distance en arrière de la place de pansement; suppression éventuelle de cette place et concentration du personnel sanitaire aux ambulances, les blessés n'étant relevés qu'après la fin du combat, ou éloignement suffisant de la ligne de feu.

b) De la nécessité, en présence de l'armement actuel, de l'augmentation du personnel sanitaire. — Quelles seraient, dans ce cas, les modifications à apporter à l'organisation actuelle?

Ce sujet peut être scindé et en former deux pouvant être traités séparément.

19. Ferrure anglaise et française au point de vue militaire.

20. a) Moyens à employer pour arriver à remonter notre cavalerie en Suisse.

b) Examen des facilités que la Confédération pourrait accorder aux officiers pour l'achat de leurs chevaux. — Assurance des chevaux d'officiers, vie et transport.

Ce sujet peut être scindé et en former deux pouvant être traités séparément.

21. De la création d'une section de mitrailleuses dans les régiments de cavalerie; de leur organisation et de leur emploi.

22. Réorganisation des troupes d'administration dans le sens de la séparation des officiers attachés aux corps de troupes et aux états-majors, d'un côté, et du personnel des compagnies d'administration, de l'autre, Dénomination, recrutement, instruction, répartition, avancement.

23. Alimentation des troupes en manœuvre. Organisation du service des subsistances de manière à rendre la troupe moins dépendante des voitures régimentaires. Répartition de la subsistance pour les repas de la journée, cuisines roulantes, vivres du sac, rations de réserve.

24. Etude de la nouvelle loi sur la justice pénale pour les troupes fédérales.

25. Projet de liturgie pour les troupes en service.

Les mémoires doivent être remis, jusqu'au 31 juillet 1895, au Président du Comité de la Section vaudoise, sous pli cacheté et muni d'une devise. Il devra y être joint une enveloppe renfermant le nom de l'auteur et portant en suscription la même devise que le travail.

ACTES OFFICIELS

TRANSFERTS DE COMMANDEMENTS, MUTATIONS

(Fin.)

V. GÉNIE.

M. von Tscharnier, Louis, lieutenant-colonel, à Berne, de l'état-major général; à disposition.

M. Diethelm, Charles, lieutenant-colonel, à Winterthur, commandant du bataillon du génie n° 8; à disposition.

M. Celer, Oscar, major, à Aarau, commandant du bataillon du génie n° 5 à l'avenir commandant du demi-bataillon du génie n° 5.

M. Lutstorf, Otto, major, à Berne, commandant du bataillon du génie n° 4; à l'avenir commandant du demi-bataillon du génie n° 4.

M. Grosjean, Sigismond, major, à Schönenberg, commandant du bataillon du génie n° 3; à l'avenir commandant du demi-bataillon du génie n° 3.

M. Gautier, Raoul, major, à Genève, commandant du bataillon du génie n° 2; à l'avenir commandant du demi-bataillon du génie n° 2.

M. Lauffer, Louis, major, à Zurich, commandant du bataillon du génie n° 6; à l'avenir commandant du demi-bataillon du génie n° 6.

M. Bourgeois, Conrad, major, à Zurich, commandant du bataillon du génie n° 1; à l'avenir commandant du demi-bataillon du génie n° 1.

M. Wehrlin, Robert, major, à Bischoffszel, commandant du bataillon du génie n° 7; à l'avenir à disposition.

M. Hoffman, Rodolphe, major, à Mulhouse (Alsace), à disposition; à l'avenir commandant du demi-bataillon du génie n° 7.

M. Segesser, Paul, major, à Lucerne, commandant du 14^{me} régiment d'infanterie de landwehr; à l'avenir dans le génie du Gothard.

M. Schott, Robert, major, à Berne, commandant de la compagnie de sapeurs n° 3; à l'avenir commandant du demi-bataillon du génie n° 8.

M. Ulrich, Paul, major, à Zurich, à disposition; à l'avenir commandant de la 2^{me} section de ponts d'ordonnance de landwehr.